

# Garderie La framboise



## GARDERIE DE MEYRIN-VILLAGE «LA FRAMBOISE »

La garderie accueille les enfants les matins le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi ; les après-midi le mardi et jeudi

### AGE

Enfants de 2 ans à 4 ans.

### HORAIRE

Matin : de 08h.00 à 12h.00

Après-midi : de 13h.30 à 17h.30

→ Arrivée des enfants le matin: entre 08h.00 et 09h.15

Départ des enfants le matin: entre 11h.15 et 12h.00

→ Arrivée des enfants l'après-midi: entre 13h.30 et 14h.45

Départ des enfants l'après-midi : entre 16h.30 et 17h.30

### TARIFS

En fonction du revenu familial.

Finance d'inscription Frs 50.- par famille

### ADRESSE DE LA FRAMBOISE

chemin de la Tour 11, Meyrin-Village. Tél. garderie : 022/782.11.78 (le matin seulement)

### Nos objectifs

- La garderie La Framboise accueille les enfants de toutes nationalités et de toutes confessions.

- La garderie se veut être un lieu d'écoute, d'attention et de réceptivité dans une atmosphère stimulante et chaleureuse.

- Nous désirons être sensible aux besoins de l'enfant afin qu'il puisse accroître et enrichir ses possibilités tout en s'épanouissant harmonieusement.

- Nous cherchons à respecter l'identité propre de chaque enfant au sein du groupe.

- La vie de groupe tend à l'acceptation et au respect de l'autre. Les interactions entre les enfants créent un environnement dynamique dans lequel chacun découvre les richesses, les structures et les règles de la vie en communauté.

- L'équipe éducative, par l'observation des enfants et par son expérience, privilégiera les échanges et les discussions avec les parents afin de collaborer au bien-être et à l'éducation de leur enfant.

### Ethique et démarche éducative

La garderie la Framboise est une émanation de l'Eglise Evangélique de Meyrin et se fonde sur les valeurs chrétiennes, notamment : le respect, le partage, l'écoute, l'acceptation d'autrui.

Les activités proposées pourront s'inspirer de thèmes bibliques tels que Noël, Pâques, éléments de notre culture judéo-chrétienne.





Dès 1986, deux membres de l'Eglise Evangélique de Meyrin, avec l'appui des responsables de ladite Eglise, ont ouvert une garderie devenue association en 1991.

La Framboise a parcouru bien du chemin depuis sa création en 1986. D'une petite organisation entre amies en 1986, elle n'a cessé de croître, accueillant régulièrement davantage d'enfants, agrandissant et aménageant ses locaux, adaptant son mobilier. Nous devons tout ceci aux nombreux bénévoles, à L'Eglise qui met à disposition les locaux, à la commune de Meyrin pour sa subvention et à l'engagement dévoué du personnel, ainsi qu'à divers donateurs.

Bien que bénévoles, ses membres doivent faire face à la gestion d'une véritable entreprise : personnel salarié, bénévoles, locaux, comptabilité, séances régulières, rapports avec les divers organismes auxquels nous sommes liés, etc.

Le comité désire avant tout assurer la pérennité de la Framboise, et s'investit continuellement dans ce sens. Ce n'est pas chose facile, mais chacun désire faire au mieux avec les divers moyens et soutiens à disposition. L'esprit familial qui existe depuis le début continue à vivre grâce à l'équipe, professionnelle et bénévole.

Enfin, les membres du comité désirent ici remercier les parents pour leur confiance et souhaitent « longue vie » à la Framboise.

### La direction générale de l'office de l'enfance et la jeunesse (DGOEJ)

Cette direction contribue au développement d'une politique active auprès des enfants et des jeunes. La DGOEJ pilote et coordonne les activités fournies par ses services et secteurs : le service de protection des mineurs (SPMi), le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), le service dentaire scolaire (SDS), le service des loisirs éducatifs (SLE), le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP), le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) - ainsi que celles des organismes et associations subventionnées, en liaison étroite avec le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.



### Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) de l'Office de l'enfance et de la jeunesse est un service de santé publique de l'enfant et de pédiatrie sociale et préventive. Il est chargé de promouvoir et de protéger la santé de la jeune population genevoise et de prévenir les maladies et conduites à risque. Le SSEJ assure, dans les écoles, les institutions de la petite enfance et autres lieux d'accueil:

- Des visites de santé et des accompagnements d'élèves ;
- Des actions et des programmes d'éducation à la santé ;
- La promotion de la santé, de l'hygiène et de la sécurité ;
- Des interventions en cas d'épidémies.

Le SSEJ assure une permanence téléphonique pour toute question concernant la santé des enfants et adolescents et les activités du service.

### La Fédération des Institutions Petite Enfance Genevoise suburbaines FIPEGS

Notre garderie est membre de la Fédération des Institutions Petite Enfance Genevoises Suburbaines. Cet organisme regroupe les garderies et jardins d'enfants subventionnés par les communes genevoises.

Nous avons choisi de la rejoindre pour ses utiles prestations : soutien administratif, colloques occasionnels, lieu d'échange pour les comités. Certaines garderies y ont aussi regroupé leurs assurances. Notre comité y envoie un(e) délégué(e) afin de suivre aussi le développement de la formation.

La Framboise a adhéré à la convention collective du travail (CCT) Petite Enfance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La CCT régit les conditions de travail et les unifie sur le plan des institutions genevoises.

La Fédération est membre de la FOCPE, Formation Continue du Personnel de la Petite Enfance. Cette dernière propose un cours de formation continue pour le personnel en collaboration avec le CEFOC (Centre d'études et de Formation Continue).

Pour plus d'informations :  
Fédération des Institutions Petite Enfance Genevoises Suburbaines FIPEGS  
Rue de la Faïencerie 6  
1227 Carouge



laframboise@eemeyrin.ch



## GARDERIE DE MEYRIN-VILLAGE «LA FRAMBOISE » REGLEMENT A L'ATTENTION DES PARENTS

ANNEE 2022 - 2023

### ADMISSION

La garderie accueille les enfants le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin ainsi que le mardi après-midi et jeudi après-midi.

Elle accueille les enfants dès 2 ans révolus au 31 juillet 2021 (pas de dispense d'âge), et jusqu'à 4 ans.

### HORAIRE

Matin : de 08h.00 à 12h.00

Après-midi : de 13h.30 à 17h.30

Accueil des enfants : de 8h00 à 9h15 et de 13h30 à 14h45

Départ des enfants : de 11h15 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

**Les parents sont priés de venir chercher leur enfant 10 minutes avant la fermeture de la garderie pour permettre un départ tranquille, et, au besoin, un moment d'échange avec l'éducatrice.**

### FREQUENTATION

La priorité est donnée aux enfants habitant Meyrin-Village. Afin de permettre une bonne intégration au groupe, l'enfant vient au moins deux demi-journées par semaine, selon son inscription. Une 3<sup>ème</sup> demi-journée pour les petits, voire une 4<sup>ème</sup> demi-journée pour les grands peut être accordée en fonction des disponibilités. Le jeudi après-midi est exclusivement réservé au groupe des grands.

### INTEGRATION

Un temps d'adaptation avec des horaires réduits durant environ deux semaines est à prévoir et à organiser avec l'éducatrice au début de la fréquentation de la garderie. Une période plus longue peut être envisagée en cas de nécessité.

### ECOLAGE

Les écolages sont perçus en fonction du revenu net des 2 parents. Le calcul se base sur la(s) fiche(s) mensuel(s) de salaire et/ou sur tout document justifiant une rentrée financière (pension, prestation chômage, participation caisse-maladie, aides diverses). Le barème appliqué est progressif. Il évolue en fonction du revenu entre 9 et 12.72% du revenu net parental et inclut des déductions pour familles nombreuses (voir feuille annexée). L'écolage est défini chaque année.

Les parents qui ne souhaitent pas communiquer leurs revenus ou qui n'auront pas transmis les documents dans le délai prévu seront facturés automatiquement au tarif maximum.

Durant l'année, les parents sont tenus d'annoncer tout changement d'adresse, de situation familiale et d'augmentation ou de diminution du revenu entraînant une modification financière.

Les parents s'acquittent des écolages par e-banking (internet) ou par les QR-Code. L'écolage est à régler **par mois d'avance**. Le dépassement mensuel du délai de paiement sera pénalisé d'un rappel de CHF 10,-, voire de la remise en question de l'accueil de l'enfant si le dépassement atteint 2 mois.

Si un parent décide de retirer son enfant de la garderie en cours d'année, il avertit la garderie par écrit au moins un mois à l'avance pour la fin d'un mois, à l'adresse de correspondance de la garderie.

Une place peut être payée sans être occupée, au maximum pendant deux mois. Lorsqu'un enfant est malade, les parents en informent la garderie par téléphone avant 09h.00 ou 14h.15. Aucune déduction n'est prévue pour les absences dues à des maladies, vacances ou autres causes privées.

### INSCRIPTIONS

Un forfait de CHF 50.- par famille est perçu à l'inscription.

## **EQUIPEMENT**

Pour tous : → une paire de pantoufles à la pointure adaptée et portant le prénom de l'enfant ainsi qu'une gourde.

Les parents s'assurent que leur enfant porte une couche propre en arrivant à la garderie. Une couche de rechange et des lingettes pour un change éventuel seront déposées au vestiaire.

Un kit complet de rechange (body, pull, pantalon, slip/culotte, chaussettes) sera laissé au vestiaire en cas d'accident tels que verre renversé, lavage de mains dynamique, etc. L'enfant vient vêtu de façon adaptée à la collectivité et à la saison en cas d'éventuelles sorties (gants, bonnet et bottes pour l'hiver ; casquette ou chapeau pour l'été).

La garderie décline toute responsabilité en cas de perte d'objet ou de vêtement.

## **DEPART DES ENFANTS**

Les parents ne pouvant venir chercher leur enfant eux-mêmes doivent le signaler à la responsable du groupe et mentionner le nom de la personne autorisée. Cette personne devra justifier de son identité au moment du départ de l'enfant. Les éducatrices autorisent l'enfant à partir avec un frère ou une sœur fréquentant au moins le Cycle d'Orientation. Aucun enfant ne sera confié à une personne non autorisée ou inconnue.

## **SANTE**

La garderie ne prend pas en charge un enfant malade et sera avertie par les parents de l'absence de l'enfant. Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toutes collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables, de même que les accidents, morsures et griffures occasionnelles survenant pendant les jeux entre enfants.

En cas d'urgence, les responsables de la garderie feront appel au 144 (mesure imposée par le Service Santé de la Jeunesse) et contacteront simultanément les parents. Ces derniers s'engagent à assumer les frais inhérents à toute urgence médicale.

Une photocopie du carnet de vaccination, ainsi que le questionnaire santé dûment complété sont demandés.

## **ASSURANCES**

Chaque enfant fréquentant la Garderie doit avoir une assurance accidents et responsabilité civile (RC) personnelle. Les parents sont responsables de tout défaut ou insuffisance d'assurance.

La Garderie a contracté une assurance RC complémentaire.

## **ADRESSES DE LA GARDERIE « La Framboise »**

Situation : Ch. de la Tour 11 (derrière la Chapelle protestante), Meyrin

Adresse de courrier : Garderie de Meyrin-Village « La Framboise », case postale 114, 1217 Meyrin 1.

Tél. garderie : 022 782 11 78 (heures d'ouverture)

Tél. comité de gestion: 022 785 29 71 (président)

## **VACANCES 2021-2022**

La garderie suit le calendrier scolaire du Canton de Genève, et elle est fermée durant les vacances.

Jeûne genevois : jeudi 8 septembre 2022

Vacances d'automne : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022

Vacances de Noël : du lundi 26 déc. 2022 au vendredi 6 janvier 2023

Vacances de février : du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023

Vacances de Pâques : du vendredi 7 avril au vendredi 21 avril 2023

Fête du travail : lundi 1<sup>er</sup> mai 2023

Pont de l'Ascension : jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023

Pentecôte : lundi 29 mai 2023

Vacances d'été : du lundi 3 juillet au vendredi 27 août 2022

## **RENTREE SCOLAIRE : lundi 22 août 2022**

La Framboise peut renoncer sans délai à la garde d'un enfant en cas de non-respect grave ou réitéré par un des parents d'un des points du présent règlement, ainsi que par le non-paiement de l'écolage.

*Meyrin, janvier 2022*

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Fille  Garçon   
 Langue maternelle : .....  
 Frère et sœur (prénom et âge) .....

**Représentant légal 1 :**

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Etat civil : .....  
 Nationalité : .....  
 Adresse privée : .....  
 .....  
 Email : .....  
 Tél. privé : .....  
 Tél. portable : .....  
 Tél. prof. : .....  
 Profession : .....  
 Situation professionnelle :  
 salarié(e)  chômage  étudiant(e)  
 autres (HG, AI,...)  indépendant(e)  
 Taux d'activité : .....%.....

**Représentant légal 2 :**

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Etat civil : .....  
 Nationalité : .....  
 Adresse privée : .....  
 .....  
 Email : .....  
 Tél. privé : .....  
 Tél. portable : .....  
 Tél. prof. : .....  
 Profession : .....  
 Situation professionnelle :  
 salarié(e)  chômage  étudiant(e)  
 autres (HG, AI,...)  indépendant(e)  
 Taux d'activité : .....%.....

**Fréquentation souhaitée** (2 demi-journées minimum, maximum 3 demi-journées pour les petits et 4 demi-journées pour les grands).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>MATIN</b>					
<b>APRES-MIDI</b>		*			

\*réservé aux grands

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

.....  
 .....

→ Autorisez-vous la prise de photos et d'éventuels films de votre enfant dans le cadre des activités de la Framboise, ainsi que l'exposition des photos prises, ceci uniquement dans le cadre de la Garderie La Framboise ?

Oui  Non

→ Mode d'envoi des factures d'écolage : Email : ..... Postal :

→ En cas d'urgence, j'autorise le personnel éducatif à téléphoner au 144 ou à prendre toute mesure nécessaire à sa santé.

Date : ..... Signature : .....



### **Documents à prendre pour l'inscription de l'enfant**

- a) La plaquette informative ;
- b) Le règlement de la garderie ;
- c) Le bulletin d'inscription ;
- d) Une photocopie du carnet de vaccination de l'enfant, où doit figurer la date de naissance de l'enfant ;
- e) \*Les justificatifs financiers :
  - pour les salariés : le dernier certificat de salaire mensuel distribué par l'employeur du ou des parents qui vivent avec l'enfant ou en partagent la garde ;
  - pour les indépendants : le dernier bilan de pertes et profits ;
- f) \*attestation pour autres revenus ;
  
- g) Fr. 50.- par famille pour la finance d'inscription.

Suite à la présentation des justificatifs financiers, de l'attestation pour autres revenus et du nombre de demi-journées définies, le prix de l'écolage sera déterminé par la Commune de Meyrin. Une confirmation sera envoyée aux parents avant le début des vacances d'été sous forme d'un « Contrat d'accueil » à signer.

**Le bulletin d'inscription doit être signé par les parents le jour de l'inscription ou au plus tard 15 jours après. Sans bulletin signé et la finance d'inscription payée, la place n'est pas garantie.**

Janvier 2022

\*Documents à mettre sous enveloppe fermée.

## Ecolages mensuels pour pré-calculs (l'écolage définitif sera établi par la commune de Meyrin)

Année	Revenu Net annuel parental jusqu'à	Taux en %	Tarif /heure	1 demi-journée (indicatif)	2 demi-journées	3 demi-journées	4 demi-journées
2022/2023	25'000	9.00	0.97	15.50	31.00	46.60	62.10
	30'000	9.12	1.18	18.90	37.80	56.60	75.50
	35'000	9.24	1.39	22.20	44.50	66.70	89.00
	40'000	9.36	1.61	25.80	51.50	77.30	103.00
	45'000	9.48	1.84	29.40	58.90	88.30	117.80
	50'000	9.60	2.07	33.10	66.20	99.40	132.50
	55'000	9.72	2.30	36.80	73.60	110.40	147.20
	60'000	9.84	2.54	40.60	81.30	121.90	162.60
	65'000	9.96	2.79	44.60	89.30	133.90	178.60
	70'000	10.08	3.04	48.60	97.30	145.90	194.60
	75'000	10.20	3.30	52.80	105.60	158.40	211.20
	80'000	10.32	3.56	57.00	113.90	170.90	227.80
	85'000	10.44	3.83	61.30	122.60	183.80	245.10
	90'000	10.56	4.10	65.60	131.20	196.80	262.40
	95'000	10.68	4.37	69.90	139.80	209.80	279.70
	100'000	10.80	4.66	74.60	149.10	223.70	298.20
	105'000	10.92	4.94	79.00	158.10	237.10	316.20
	110'000	11.04	5.23	83.70	167.40	251.00	334.70
	115'000	11.16	5.53	88.50	177.00	265.40	353.90
	120'000	11.28	5.83	93.30	186.60	279.80	373.10
	125'000	11.40	6.14	98.20	196.50	294.70	393.00
	130'000	11.52	6.46	103.40	206.70	310.10	413.40
	135'000	11.64	6.77	108.30	216.60	325.00	433.30
	140'000	11.76	7.10	113.60	227.20	340.80	454.40
	145'000	11.88	7.43	118.90	237.80	356.60	475.50
	150'000	12.00	7.76	124.20	248.30	372.50	496.60
	155'000	12.12	8.10	129.60	259.20	388.80	518.40
	160'000	12.24	8.44	135.00	270.10	405.10	540.20
	165'000	12.24	8.79	140.60	281.30	421.90	562.60
	170'000	12.24	9.14	146.20	292.50	438.70	585.00
	175'000	12.24	9.50	152.00	304.00	456.00	608.00
	180'000	12.24	9.87	157.90	315.80	473.80	631.70

### Déductions familiales : (sous réserve de modifications)

Accueil d'une durée de 4 heures

Réduction de 50% pour le 2ème enfant d'une même famille fréquentant La Framboise

Réduction de 75% pour le 3ème enfant d'une même famille fréquentant La Framboise

Réduction de 3% pour les membres de l'Eglise évangélique non contribuables meyrinois

Majoration de 5% pour les membres d'organisations internationales puisqu'ils sont non contribuables meyrinois

Majoration de 10% pour les non contribuables de Meyrin et lors d'un déménagement hors commune de Meyrin

Garderie  
La framboise



L'attribution des 3ème 1/2 journées pour les petits et 4ème 1/2 journées pour les grands est en fonction des disponibilités

---

## ATTESTATION « AUTRES REVENUS »

---

**P A R E N T**

**C O N J O I N T / C O N C U B I N**

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom de l'enfant

Nous attestons, par la présente, être au bénéfice ou à charge des revenus suivants :

Pension alimentaire mensuelle pour mon/mes enfant-s

Versée-s Fr. ....

Perçue-s Fr. ....

Pension alimentaire pour un des parents

Versée Fr. ....

Perçue Fr. ....

Participation ou aide cantonale au loyer

Perçue Fr. ....

Subside à l'assurance maladie

Perçue Fr. ....

Autre prestation (précisez HG, AI, AVS, chômage, ...)

Fr. ....

Fr. ....

Nous attestons, par la présente, n'être au bénéfice ou à charge d'aucun revenu complémentaire

**Nous joignons à ce document tous les justificatifs des montants portés ci-dessus.**

Par notre signature, nous confirmons l'exactitude des renseignements fournis. Nous nous engageons à communiquer rapidement au Service petite enfance, toute modification de ces données.

Fait à Meyrin, le .....

Signature-s

*Garderie  
la framboise*  
